



Conditions générales de ventes des prestations

RESPONSABILITE

La société « FUN CITY SAS » propriétaire et exploitante de la salle « Jump Virtual Arena » est assurée auprès de la compagnie AXA, pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses préposés conformément à la loi.

Le client est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers et lui proposant des garanties susceptibles de réparer les dommages corporels dont il pourrait être victime, et ce auprès de l'assureur de son choix.

Conformément au droit en vigueur, le client reconnaît que la responsabilité de FUN CITY ne pourra être recherchée en cas d'accident ou de dommage de toutes natures (matériels ou corporels) résultant de l'inobservation, par lui-même ou par les enfants mineurs placés sous sa responsabilité, des consignes de sécurité et/ou des conseils ou avertissements des salariés du JUMP VIRTUAL ARENA et/ou de l'utilisation inappropriée des équipements et installations, en particuliers des différents trampolines et leurs accessoires.

FUN CITY n'est pas responsable des objets perdus, volés, ou détériorés dans l'enceinte de l'établissement. Des casiers verrouillés sont mis à la disposition des clients.

APTITUDE PHYSIQUE

Le client déclare que sa constitution physique et son état de santé et/ou ceux des enfants mineurs placés sous sa responsabilité, permettent de pratiquer du loisir actif ou numérique.

Les activités du trampoline sollicitent plus particulièrement le système cardiovasculaire, le système respiratoire, les articulations, les ligaments et muscles des membres inférieurs et supérieurs, du dos, de l'abdomen et du cou..

Le client reconnaît être pleinement informé que la pratique du trampoline puisse constituer un danger exposant les participants à de nombreux risques prévisibles ou imprévisibles. Il reconnaît qu'en raison des risques et dangers susmentionnés, il peut subir des blessures.

L'exposition à la réalité virtuelle peut perturber le système sensoriel et conduire à des symptômes de type nausées, vertiges, sueurs, pâleur, pertes d'équilibre ... regroupés sous la dénomination de « cybercinétose ». Chez les personnes qui y sont sensibles, ces symptômes peuvent apparaître dès les premières minutes d'utilisation.

REGLEMENT

Le client reconnaît avoir pris connaissance du « **Règlement** » de l'activité Trampoline affiché à l'entrée et déclare adhérer sans restriction ni réserve aux règles de sécurité et d'hygiène de l'établissement. Le client est tenu d'expliquer le « Règlement » aux enfants mineurs placés sous sa responsabilité. Le « Règlement » est mis en œuvre pour la sécurité de tous les clients de l'établissement. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du parc sans indemnisation, ni remboursement du prix de l'entrée.

DROITS A L'IMAGE

Pour des raisons de sécurité ou pour participer à l'animation de notre parc, la société FUN CITY peut être amenée à vous filmer et vous photographier durant votre présence dans notre établissement. Ces images pourront être diffusées dans notre établissement, en direct ou en différé. Les images sur lesquelles vous apparaissez distinctement, ne seront pas reproduites ou diffuser dans le cadre de promotions de nos activités, notamment sur internet, sans votre accord préalable.